

Zeitschrift: Plan : Zeitschrift für Planen, Energie, Kommunalwesen und Umwelttechnik = revue suisse d'urbanisme

Herausgeber: Schweizerische Vereinigung für Landesplanung

Band: 23 (1966)

Heft: 6

Artikel: Une Regio Genevensis

Autor: Lobsiger, Georges

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-783865>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

6. Grenzüberschreitende Planungen für grössere Regionen, wie jene des Raumes Oberelsass–Südschwarzwald–Nordwestschweiz, setzen entsprechende Kontakte und Abmachungen auf Regierungsebene voraus. Immerhin liesse sich denken, dass eine *Koordination der Raumplanung* sich früher verwirklichen liesse, wenn es für die verantwortlichen Planer der drei Grenzonen eine *institutionelle Möglichkeit* gäbe, ihre Planungsprogramme miteinander zu vergleichen und die verschiedenen zusammenfassenden Gebietspläne rechtzeitig aufeinander abzustimmen.

Gewiss sind Grenzen ein politisches Faktum, das sich in vielen menschlichen Bereichen auswirkt und auch bei der Planung beachtet werden muss. Ebenso gewiss ist aber auch die Tatsache, dass Landschaftseinheiten, wie die Basler Region, trotz der politischen Grenzen in vielem als unteilbar zu betrachten sind, als Lebensräume mit einer Atmosphäre, einem Grundwasserstrom und vielen gemeinsamen Bedürfnissen ihrer Bewohner. Wollen wir der Grenzregion aller

drei Länder eine sinnvolle Entwicklung sichern, so verlangt dieses gemeinsame Ziel schon heute von Franzosen, Deutschen und Schweizern eine weitsichtig koordinierende Planung, d. h. die Bereitschaft zur vertrauensvollen und geduldigen Zusammenarbeit über Grenzen hinweg.

Literaturhinweise

- Briner H. J. (1965): Regio Basiliensis — ein neuzeitlicher Versuch interkantonaler und internationaler Zusammenarbeit. Jahrbuch der Neuen Helvetischen Gesellschaft, Bern.*
- Bucher R. (1964): Raumplanung als Element regionaler Wirtschaftspolitik (unter besonderer Berücksichtigung des Kantons Basel und seiner weiteren Umgebung). Dissertation, Basel (Manuskript).*
- Labasse J. (1960): La portée géographique des programmes d'action régionale français. Annales de géographie, LXIX^e année, N° 374, Orléans.*
- Planungsgemeinschaft Breisgau: Vierteljahresbericht 1962/IV und Halbjahresbericht 1965/I, Freiburg i. Br.*
- Internationale Regio-Planertagung 1965 (1965): Schriften der Regio 3, Basel.*
- Regio Basiliensis. Hefte für jurassische und oberrheinische Landeskunde. Cahiers de géographie jurassienne et rhénane, Basel.*

Une Regio Genevensis

Par Georges Lobsiger, Genève

La conception de la *Regio* traduit sur le plan local certains principes très évolués de la notion du contact entre pays voisins. Elle participe de ce fait, non seulement aux plans d'aménagement locaux mais encore aux vues nouvelles de la collaboration entre les éléments complémentaires des économies nationales jusqu'alors divisés par les frontières politiques, à l'exclusion de toute revendication territoriale, impensable entre la Suisse et ses cinq voisins.

La *Regio Basiliensis* imaginée depuis quelques années présente déjà des réalisations intéressantes et prometteuses. Par contre, le problème d'une *Regio Genevensis*, en gestation encore, est compliqué par l'histoire et ses séquelles, qui alourdissent la position de Genève, cette « clé de la Suisse », pour reprendre la formule datant du Congrès de Fribourg de 1476. Genève souffre aujourd'hui encore de l'étranglement territorial né de la mauvaise volonté confédérée des XV^e et XVI^e siècles. Le modeste désenclavement et la frontière linéaire accordés par le Congrès de Vienne suffirent un temps. La création des zones franches ne fut qu'un palliatif valable jusqu'en 1914. Aujourd'hui des formules nouvelles doivent donner de l'air à Genève. De là provient cet intérêt pour une *Regio Genevensis* qui ne procède pas d'un complexe obsidional périmé mais de la nécessité de la mise en

commun des potentiels spécifiques de chaque partenaire. Cette *Regio Genevensis* doit compenser le décalage irréversible créé par le triomphe du fait historique sur la réalité géographique, en associant des régions voisines, toutes de faible superficie, à son développement économique et financier, en tenant compte des impératifs locaux et des hypothèses politiques de l'époque.

*

Il est courant de comparer Bâle et Genève, pour trouver des ressemblances entre ces deux Villes-Etats. Elles tournent le dos à la Suisse, elles ont un facès insulaire indéniable, dans leur topographie comme dans leur esprit. Ce sont des Etats banquiers, commerçants et industriels. Ils vivent autour de leur Université. La qualité de la chimie rhénane s'associe à la précision des instruments de physique rhodaniens pour propager le nom des deux cités dans le monde. Elles sentent et pensent internationalement, tout en conservant leurs caractères bâlois et genevois, qui, de l'avis de leurs voisins, quelquefois rivaux, seraient assez caustiques. Ici s'arrête la ressemblance. Genève est, certes, ouverte sur le monde, financièrement et spirituellement — qui spéculé sur l'argent spéculera sur les idées — ce qui légitimerait la dénonciation du presbytisme de sa vision, dirigée plus vers les terres

lointaines que vers un terroir français et ex-sarde, où l'histoire la tint pour indésirable pendant des siècles. Le Pays de Genève, au sens géographique du terme, cette cuvette limitée par le Jura, le Vuache, le Mont-de-Sion et le Salève, a une superficie double du territoire genevois, au sens politique du mot. L'expansion démographique genevoise est limitée par la frontière d'Etat et des cordons douaniers issus de traités sacro-saints pour les uns, anachroniques pour d'autres, mais qui sont un gage négociable comme tout gage, alors même qu'il se démonétise lentement. L'explosion démographique genevoise, née de l'immigration confédérée de 1919 à 1955, et, depuis cette date, fruit de l'afflux étranger, se heurte à l'exiguïté du territoire.

Les faubourgs excentriques implantés selon le procédé du saute-mouton, sont classés sous la désignation de villes, selon le critère du Bureau fédéral de statistique, sans présenter la structure d'une ville réelle et sans bénéficier des services économiques et humains d'une vraie ville. Genève n'a pas d'arrière-pays en Suisse, sauf que, pour certains points économiques, le district vaudois de Nyon est englobé dans la production.

Par contre, Bâle, d'une superficie encore plus restreinte, peut dégorger quotidiennement une bonne partie de sa population laborieuse sur les communes voisines du demi-canton de Bâle-Campagne. Les districts jurassiens de Laufon, soleurois de Dorneck et argoviens de Rheinfelden, pour ne citer que ces trois exemples, étendent au sud et à l'est la zone d'influence de Bâle. Plus encore, Bâle est largement ouverte sur le monde par le Rhin, charnière de l'Europe moderne et voie de communication caractéristique de notre époque. Bâle est une escale du réseau ferroviaire TEE de cette Lotharingie économique en formation, modèle agrandi d'une Regio constellée de mégalopoles. Genève est cernée à l'intérieur de sa poche, Bâle déborde largement sur l'extérieur. Pour cette raison, il convient d'étudier minutieusement les structures de Regio Basiliensis sans vouloir les incorporer d'office dans la conception d'une Regio Genevensis en gestation. Bâle est un exemple: ce ne peut être un modèle. La Regio, qu'elle soit bâloise ou genevoise, est avant tout un état d'esprit et non une vue doctrinaire. Cet état d'esprit correspond à ce que devrait être aujourd'hui le sens des relations d'Etat à Etat. La notion de frontière-muraille est le désolant héritage d'un passé qui tend encore à se perpétuer sur le globe. Cependant, la frontière ne doit pas être conçue comme inutile, car elle crée un état de tension indispensable au progrès, elle protège des originalités nationales et régionales qui sauvent le monde d'une pénible uniformité. Cet état d'esprit souhaité ne répond pas toujours aux mêmes définitions de chaque côté des frontières.

La France et la Suisse ont des conceptions gouvernementales diamétralement opposées: la concentration française s'oppose à la décentralisation suisse. Le Gouvernement fédéral, tenu au courant des démarches, laissera le Gouvernement genevois préparer un projet de Regio Genevensis, qu'il étudiera, qu'il modifiera

partiellement pour tenir compte de certains impératifs politiques, après avoir soumis ses observations au canton, mais toujours en tenant compte des intérêts locaux de Genève. Par contre, Paris fera étudier le problème par ses administrateurs, si magnifiquement formés par les Grandes Ecoles. Ils dresseront des plans d'une logique parfaite, sans tenir compte toujours de certains besoins humains trop souvent intraduisibles en langage cartésien. Les Ministères compétents transmettront ces projets pour information aux intéressés qui n'auront pas souvent l'occasion de solliciter des amendements ou de suggérer des aménagements locaux. A ce propos, il faudra étudier de très près les incidences du Plan Rhône-Alpes sur les possibilités d'entente régionales franco-genevoises. Cette esquisse volontairement schématisée de la position juridique des deux partenaires au cours de tractations éventuelles sur une Regio Genevensis souligne le point de friction le plus délicat. Tant les uns que les autres devront faire preuve de souplesse intellectuelle pour comprendre la psychologie politique et administrative de l'interlocuteur. Du côté genevois, on ne pourra se prévaloir de l'article 9 de la Constitution fédérale, aujourd'hui périmé et dénué de toute valeur pratique, au point de pouvoir disparaître de la Charte fédérale lors d'une révision future. Cet article reconnaît aux cantons le droit exceptionnel de conclure avec des Etats étrangers des traités sur des objets concernant l'économie publique, les rapports de voisinage et de police. Cet article, fantôme de l'esprit de 1848, représentait pour les cantons, lors de cette année constitutionnelle, l'une des bases de l'Etat fédératif et une sauvegarde des anciens droits. Aujourd'hui, cet article est inapplicable, d'autant plus que Paris ne traitera qu'avec Berne, au stade final des négociations éventuelles. Malgré cette importante réserve, il faudra se souvenir que les négociateurs genevois représenteront l'un des vingt-deux cantons dont l'alliance forme la Confédération suisse. Le gouvernement d'un canton est l'Exécutif élu d'un de ces Etats et non une délégation du pouvoir central

Pour ces raisons intellectuelles avant tout, la conception d'une Regio Genevensis est œuvre de patience et de raison. Il faut tenir compte des négatifs qui sévissent des deux côtés de la frontière, ressassant des préjugés et des souvenirs historiques dépassés, il ne faudra pas oublier ceux qui ont foi dans une Haute-Savoie de plus en plus « hexagonalisée » depuis 1918 et surtout depuis 1945, tout comme ceux qui pensent que Genève s'est helvétisée depuis 1919, oubliant la force d'assimilation de cette ville à la fois cosmopolite et farouchement genevoise. Les statistiques industrielles et démographiques sont trompeuses quand on ne veut y trouver que des quantités et non des valeurs: l'homme est partout présent dans les colonnes de chiffres mais pour le chercher, il faut déjà l'avoir trouvé.

La Haute-Savoie, département en plein essor, tourne le dos à sa capitale naturelle, cette Genève qui fut longtemps une partie de la Suisse, îlot de vie

chère. Genève, avec son aéroport et ses magasins de luxe, ses banques et ses écoles, ses cliniques et ses médecins — à propos, combien de Savoyards viennent-ils se faire soigner à l'Hôpital cantonal de Genève! — joue un rôle certain dans le choix des industriels français en voie de décentralisation, qui choisirent la Haute-Savoie pour s'y établir.

Il nous souvient aussi de la pénible période 1940 à 1942, au cours de laquelle nous avons personnellement délivré des milliers de visas à nos bons amis des arrondissements préfectoraux de Thonon, Bonneville et St-Julien. Le Bureau suisse des passeports d'Anne-masse était véritablement la porte d'entrée pour la Suisse. A ce moment, selon la définition d'un conseiller d'Etat genevois, la frontière devait être une ligne pointillée et non un trait plein, entre notre canton et la Haute-Savoie... Combien de fois, n'avons-nous pas dû, au milieu de la nuit, alerté par un poste-frontière, accorder une autorisation d'entrée d'urgence pour permettre le transport d'un grand malade ou d'un blessé à l'Hôpital cantonal! A l'époque comme maintenant dans nos souvenirs, ceci paraissait naturel aux Savoyards comme aux Genevois. Cette Regio Genevensis imposée par la malice des temps ne doit pas être comparée avec celle qui se créera librement en pleine paix.

Il est certain que le Pays de Gex (Département de l'Ain), sous-occupé, bénéficierait d'un contact plus étroit avec Genève, également sa capitale naturelle. Coupé de la France par le Jura, le Pays de Gex est aspiré par Genève. Des milliers de frontaliers viennent quotidiennement travailler dans la grand'ville suisse. Leurs communes sont des municipalités-dortoirs, sans grandes ressources fiscales, car leurs habitants paient des impôts en Suisse. Cette situation est peu acceptable pour les deux parties. Il est certain, disent les meilleures têtes économiques de Genève et de ce territoir voisin, que la solution d'avenir consisterait à établir près de la frontière, sur territoire français, des usines de sous-traitance, les bureaux commerciaux et techniques restant à Genève. Cette solution faciliterait les communes gessiennes qui, à ce moment, recueilleraient les impôts de leurs contribuables ex-frontaliers et allégeraient le trafic des routes du nord du canton. On sait que des entreprises genevoises ont dû, faute de terrain, déplacer des ateliers sur territoires vaudois ou valaisans, alors que des terres inoccupées abondent dans le Pays de Gex, si lié avec Genève.

La région zonienne compte 35 000 habitants, chiffre qui n'augmente guère, alors que la région industrielle de Haute-Savoie, cette vallée de l'Arve, ce Faucigny, a vigoureusement dépassé les cotes moyennes françaises. Les échanges commerciaux avec les petites zones sont minimes et ne répondent plus aux besoins actuels. Une révision de traités est toujours possible. Dans de telles occasions, il faut éviter qu'une des parties se pose en demanderesse et en revendicatrice. L'intérêt bien compris des régions frontières exige un sens profond de l'entente régionale. Les institutions internationales tentent de faire comprendre aux jeunes Etats la valeur de la coordination internationale sur le plan écono-

mique et intellectuel. La France et la Suisse manqueraient-elles de maturité politique au point de ne pouvoir régler amicalement et loyalement les problèmes mineurs nés de l'expansion démographique et industrielle genevoise et de la sous-occupation gessienne? Les problèmes sont mineurs par rapport aux préoccupations internationales. Ici, l'expression « rapport de voisinage » de l'article 9 CF prend toute sa valeur et ne doit pas être une vaine formule d'après-banquets.

L'extension du CERN s'est faite sur sol français; des échanges de parcelles franco-genevoises ont permis l'allongement de la piste de Cointrin et la douane française est installée dans l'aéroport même. Les Français peuvent s'embarquer pour Paris sans passer de visite douanière suisse et, plus heureux que les Bâlois prenant l'avion à Blotzheim, l'aérodrome franco-bâlois d'Alsace, il n'ont pas à circuler sur une route limitée par des haies de barbelés. Les problèmes évoqués sont tantôt français, tantôt genevois, tantôt mixtes. Le journaliste Roger Villard a écrit très justement à ce sujet.. « ...il faut donc être pessimiste dans l'investigation, mais optimiste dans l'action... »

L'aménagement du Rhône navigable servira non seulement Genève et la Suisse, mais encore les riverains français, car cette région sera un centre d'appel économique indubitable. Les problèmes hygiéniques imposeront les accords régionaux (épuration des eaux et de l'air, incinération des ordures). Les techniques nouvelles pourront seules aider à détruire ce qui est suranné dans notre organisation suisse. Le fédéralisme constructif doit remplacer un certain cantonalisme fatigué et il pourra s'associer fructueusement à la notion de la région. En même temps que ces confrontations entre la France et Genève, des échanges de vue entre Lausanne et Genève s'imposent. Si les cantons suisses ne peuvent s'entendre, malgré leur qualité d'Etats alliés (art.1 CF) sur le plan régional, comment les négociateurs suisses pourront-ils demander de la compréhension à des interlocuteurs étrangers?

La complémentarité entre Genève et la Haute-Savoie diminue chaque jour. L'abandon des petites zones savoyardes pourrait être compensé par des avantages du côté du Pays de Gex. Des accords de contingentement remplaceraient les droits zoniens, disent les spécialistes. Les intérêts à long terme des deux pays coïncident-ils toujours? La formule des Traités de 1815 n'a pas apporté de solution satisfaisante au problème traditionnel du désenclavement de Genève. Les expériences de 150 ans de tâtonnements et d'erreurs serviront-elles un jour à ajuster les faits historiques et géographiques?

Ces questions ont été récemment présentées à l'opinion publique genevoise, d'abord par le *Courrier* et surtout par la *Tribune de Genève*, qui, après avoir initié les Genevois à Regio Basiliensis, s'est attaché la collaboration de M. Emile Dupont, ancien président du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève. Ce fervent partisan de Regio Genevensis analyse minutieusement et régulièrement les nombreux problèmes posés par cette situation dont les points sclérosés

peuvent être rajeunis pour autant que la bonne volonté anime les partenaires. Une fois de plus, il faut avant tout créer cet état d'esprit, critère du bon sens indispensable à de telles confrontations. L'équilibre économique et humain de cette région franco-genevoise est en jeu. Il y a assez d'hommes sages dans les deux pays pour que nous ayons le droit de croire qu'un jour ou l'autre un accord bénéfique pour les deux parties se réalisera, étant œuvre de raison et non fruit de lassitude ou acte de volonté.

En notre qualité de président de la Société de géographie de Genève, nous avons d'abord fait présenter, le 25 février 1966, quelques aspects de la Regio Basiliensis vus par les géographes. M^{me} Sylvie Rimbert, maître-assistante à l'Institut de géographie de l'Université de Strasbourg, présenta avec une science étonnante la place de Bâle et de la Regio dans le cadre élargi du pays rhénan, tout en mentionnant les premières réalisations de cette entité active. Cette conférence du 25 février fut suivie le 25 mars par un brillant exposé de M. Emile Dupont, qui, avec l'autorité du magistrat et le sens des nuances du négociateur, brossa un tableau à la fois fouillé et synthétique de la situation présente, en suggérant les méthodes et les solutions possibles. Devant une assemblée choisie, où on notait M. André Ruffieux, président du Conseil d'Etat, M. Alfred Borel, conseiller aux Etats, ancien président, lui aussi, du Conseil d'Etat, MM. Billy, Ketterer et Rochat, conseillers administratifs de la ville de Genève, de nombreux députés et des représentants de l'économie genevoise, une passionnante discussion s'engagea entre le conférencier et quelques auditeurs de cette première présentation publique du problème de Regio Genevensis. Ce furent M^{me} Rimbert, revenue de Strasbourg tout exprès, M. Alfred Borel, MM. Paul Guichonnet et Aldo Dami, professeurs de géographie humaine et de géographie historique à notre Université. Cet échange de vues, franc et animé, permit la confrontation d'opinions souvent opposées. En tant que Savoyard acclimaté à Genève — n'est-il pas aussi président de la Société d'histoire et d'archéologie, si exclusive pourtant — le professeur Guichonnet présenta les objections de son département, ce qui fut fort utile, car il faut connaître les réactions non seulement matérielles, mais aussi humaines des voisins. M. Wasserfallen, chef de l'Office d'urbanisme du canton de Vaud, montra par quelques exemples bien choisis les résultats piteux nés du manque de coordination entre les planifications vaudoises et gessiennes en matière de protection de la nature.

Rappelons que la Jeune Chambre économique de Genève a créé une commission d'études pour une Regio Genevensis et qu'au début d'avril, M. Pierre Wyss-Chodat, député au Grand Conseil, a déposé une motion invitant le Gouvernement genevois à créer une commission officielle chargée d'étudier la mise en action d'une Regio Genevensis, afin d'améliorer la situation économique des populations intéressées par cette Regio. Cette motion remplace la formule « Regio Genevensis » par l'expression plus heureuse de Région Jura-Salève qui limite géographiquement les régions aux potentiels complémentaires. Cette motion, qui appuie vigoureusement les efforts déjà entrepris, a cependant été repoussée par le Grand Conseil dans sa séance du 15 avril 1966, pour des raisons de forme et de compétence constitutionnelle et pour éviter une regrettable confusion des pouvoirs.

La Regio Genevensis est bien partie. Il a paru utile au président de la Société de géographie d'associer cette vieille compagnie à cette vue nouvelle du Pays de Genève. Arrivé au terme de son mandat, il veut espérer que ses successeurs auront à cœur de poursuivre cette politique d'étude et d'information qui répond aux buts statutaires de la Société de géographie.

* * *

On pourrait donc définir la *Regio* comme l'enchevêtrement calculé des intérêts économiques et humains par-dessus les frontières nationales. Le plus grand danger qui menace ces conceptions nées de la connaissance des besoins immédiats et vitaux des intéressés réside dans l'extrapolation des données locales et leur projection artificielle dans l'idéation d'ensemble locaux effectuée loin de la zone envisagée. On ne peut reporter sur une mappemonde les faits repérables seulement sur un plan cadastral.

L'excès de logique crée toujours des situations ambiguës. Le planificateur le mieux doué doit se souvenir qu'il a à faire à des communautés humaines et non seulement à des entités abstraites, comme la Nation ou des éléments de production et de consommation. La formulation d'une solution subtile des problèmes posés par une *Regio*, qu'elle soit rhodanienne, rhénane ou bodanienne, exige plus de souplesse d'esprit que celle d'un projet rigide et strictement intellectuel ignorant le fait contingent de la présence de l'homme.

On peut espérer que la conjonction des efforts servira à désenclaver Genève, pour le plus grand profit du canton et de ses voisins immédiats. En évitant la dispersion des forces actives, il sera possible de donner à ces projets l'élan nécessaire pour les rendre indispensables.